



ELECTIONS MUNICIPALES

MARS 2020

CONSIGNES ELECTORALES

- ⇒ ***Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours***
- ⇒ ***Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat***
- ⇒ ***Pour être élu au premier tour, il faut obtenir la **majorité absolue des suffrages exprimés** représentant plus du quart des électeurs***
- ⇒ ***Les **conseillers communautaires (2 pour Terres de Saône)** seront désignés dans l'ordre du tableau, après l'élection du maire et des adjoints.***
- ⇒ ***Pas de vote possible pour des candidats non déclarés***
- ⇒ ***Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire (15) ne seront pas décomptés : chaque votant devra faire apparaître clairement son choix validant la désignation de 15 personnes constituant la future équipe municipale.***
- ⇒ ***Un bulletin inchangé avec la liste des 17 candidats reviendra à éliminer les 2 derniers candidats nommés.***



BILAN DES DEUX MANDATURES PASSEES

Au niveau communal

- ✓ *La réalisation de l'aire de loisirs du Parc*
 - ✓ *La rénovation du terrain de tennis*
 - ✓ *La rénovation de la salle des fêtes*
 - ✓ *La rénovation et mise en accessibilité des bâtiments communaux*
 - ✓ *La modernisation du cimetière, avec la mise en place d'un jardin du souvenir, de cavurnes et d'un second columbarium*
 - ✓ *La réfection du parvis et des peintures intérieures de l'église*
 - ✓ *La réfection des voiries et chemins ruraux les plus dégradés*
 - ✓ *La rénovation de l'éclairage public générant 65 % d'économie d'énergie*
 - ✓ *L'installation d'un système de suivi de notre réseau d'alimentation en eau potable permettant d'obtenir un rendement supérieur à 80 %*
 - ✓ *La modernisation des équipements bureautique et informatique de la mairie*
 - ✓ *La création d'un site internet communal*
 - ✓ *Le maintien de la bibliothèque municipale*
 - ✓ *L'accompagnement administratif et social des personnes en difficulté*
 - ✓ *La généralisation du repas des aînés*
 - ✓ *L'accompagnement financier de projets au bénéfice de nos jeunes*
- ⇒ *Une gestion visant à préserver le patrimoine communal, avec un développement d'outils de suivi, un entretien et une valorisation des biens.*
- ⇒ *Une gestion financière rigoureuse, un endettement et une fiscalité raisonnée et raisonnable.*
- ⇒ *Une capacité d'autofinancement suffisante pour envisager le financement des projets.*

Au niveau supra communal

- ✓ *La mise en œuvre du tri sélectif et de la redevance incitative avec à la clef une majoration du tri de plus de 30 %*
- ✓ *L'accès au très haut débit grâce à Haute Saône Numérique et la contribution financière annuelle de chacun d'entre nous de 9€ versée par Terres de Saône permettant de passer d'un débit descendant de 2 Mo à 40 Mo, garantissant un usage professionnel.*